

Charte 2026-2027 / Arts

CHARTE DEFINISSANT LES DROITS ET DEVOIRS DES ELEVES ARTISTES DE LA STRUCTURE SAE du Canton du Jura

PREAMBULE

Vous avez été admis(e) dans la structure **Sports-Arts-Etudes** de la République et Canton du Jura selon les critères artistiques établis pour chaque discipline.

Il est essentiel de préparer votre avenir scolaire ou professionnel et de considérer votre **formation scolaire comme un objectif tout aussi prioritaire que l'objectif artistique.**

Votre présence dans la structure SAE ne peut donc se concevoir que dans la poursuite conjointe de ces deux objectifs étroitement liés visant votre développement personnel et nécessitant de votre part un très fort investissement et de grands sacrifices. En effet, les contraintes imposées par votre choix vont être nombreuses, elles sont le prix à payer pour vous permettre de vivre l'aventure de votre art avec succès.

Votre adhésion suppose de votre part l'acceptation des contraintes liées à votre choix.

Objet de la charte

La présente charte a pour objet de préciser les droits et devoirs des élèves. Elle définit les engagements et les responsabilités de chacun.

Rôles et responsabilités de la structure SAE

Ils sont définis par la directive cantonale concernant la prise en charge des élèves artistes ou sportifs prometteurs ou reconnus de haut niveau dans les écoles des niveaux secondaires 1 et 2.

Devoirs et responsabilités de l'élève artiste

Ils s'exercent principalement dans trois domaines, la vie personnelle, la vie artistique et la formation scolaire ou professionnelle.

La vie personnelle dépendant du rythme, de l'hygiène de vie et d'un certain état d'esprit, sera nécessairement différente de celle des autres élèves.

Le rythme de vie : la vie de l'élève artiste, réglée par les déplacements, les répétitions, les leçons, les spectacles, le travail scolaire et personnel, la récupération, est particulièrement dense en volume. L'adaptation à ce rythme de vie est une condition incontournable de la réussite.

L'hygiène de vie : l'enchaînement des répétitions, des stages, des spectacles, des cours, du travail personnel, l'absolue nécessité de trouver du temps pour le travail scolaire, font de l'hygiène de vie (**récupération, sommeil ...**) un élément incontournable. Pour l'acquérir et la suivre, il faudra de **la motivation** et de **l'organisation** pour optimiser le travail, les répétitions, la récupération...

Un état d'esprit : il permet de s'engager « à fond », sans regret dans un choix certes difficile mais qui permet véritablement de se donner les moyens d'une ambition forte. L'état d'esprit d'un élève artiste se traduit également à travers son image et son comportement qui devront toujours être exemplaires.

La vie artistique : faire partie de la structure SAE signifie être en accord avec l'éthique de la charte. J'accorde une grande importance à l'art pour lequel je me suis engagé(e) dans la structure SAE. Je considère que les cours et les projets SAE sont prioritaires pour moi et je m'y engage avant tout autre activité extrascolaire. J'informe le responsable artistique SAE de la discipline de tout autre engagement et discute avec lui de la possibilité d'y participer ou non.

La formation : le comportement scolaire est déterminant pour le maintien dans la structure. Il doit être conforme au règlement de l'établissement scolaire ou professionnel fréquenté ainsi qu'à la directive SAE.

Non-respect de la charte

Le non-respect de la charte et des directives SAE¹ entraînera la mise en œuvre des dispositions prévues par ces dernières.

Elève

Par ma signature, je m'engage à respecter les règles de la charte.

Nom

Prénom

.....
Lieu et Date

.....
Signature de l'élève

.....

.....

Autorité parentale

En tant que détenteur de l'autorité parentale, nous avons pris connaissance de la charte SAE et nous nous engageons à la faire respecter par notre fils/fille

Lieu et Date

Signature du représentant légal

.....

.....

¹ <https://www.jura.ch/sae>